



DECISION DE LA MUNICIPALITÉ

Dans sa séance du 6 octobre 2026, la Municipalité de St-Barthélemy a décidé d'augmenter dès le 1^{er} janvier 2027 :

1. la taxe de consommation d'eau à CHF 1.60 (HT) le mètre cube ;
2. la taxe d'abonnement annuel du compteur d'eau à CHF 60.00 (TTC) par unité locative

Cette décision a été prise, après consultation du Surveillant des prix, pour assurer l'équilibre financier du service de l'eau potable.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :


C. Meyer



La secrétaire :


S. Barbosa

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour constitutionnelle. Le recours doit s'exercer par écrit dans les 20 jours dès la publication de la décision attaquée au pilier public.

St-Barthélemy, le 7 octobre 2026